

ANNEXE B

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ SANCTIONNÉS

TROISIÈME SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

66^e-67^e ANNÉE DU RÈGNE D'ELIZABETH II, 2017-2018

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Association des étudiants de l'Université du Manitoba, Loi modifiant la Loi sur l'/The University of Manitoba Students' Union Amendment Act

(N^o 300) (M^{me} GUILLEMARD)

1 ^{re} lecture — M ^{me} GUILLEMARD	117
2 ^e lecture — M ^{me} GUILLEMARD. Débat : M ^{me} GUILLEMARD.	
Questions : MM. WIEBE, TEITSMA, GERRARD et FLETCHER.	
Suite du débat : MM. WIEBE, TEITSMA, FLETCHER, GERRARD et ALLUM. Ce dernier obtient le droit de parole pour la reprise du débat	125
Suite du débat : M. ALLUM et M ^{me} MAYER. Adoption et renvoi en comité	139
Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé fait rapport du projet de loi sans amendement	183-185
Approbation et 3 ^e lecture (avec le consentement de l'Assemblée) — M ^{me} GUILLEMARD.	
Débat : M ^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. TEITSMA et SWAN. Adoption	262
Sanction	288-289